



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale
Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 2583/DRASS/PSMS

Portant modification de l'arrêté N°1962/DRASS/PSMS du 2 juillet 2007 portant refus d'autorisation d'extension de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Bois d'Olives « Les Pleïades » de 45 à 71 places, par la Fondation Père Favron – BP 380 – 97456 Saint Pierre Cedex

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

*Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre National du Mérite*

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°245/DRASS/PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnées à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la demande présentée par la Fondation Père Favron le 31 octobre 2005 d'autorisation d'extension de la maison d'accueil spécialisée de Bois d'Olives « Les Pleïades » de 45 à 71 places, dont 15 places supplémentaires d'internat et 10 places supplémentaires de semi-internat, et une place supplémentaire d'hébergement d'urgence ;

VU l'avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale réuni en section spécialisée le 21 avril 2006 ;

VU l'arrêté N°2625/DRASS/PSMS du 17 juillet 2006 portant refus d'autorisation d'extension de la MAS de Bois d'Olives de 45 à 71 places ;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans l'article 2 de l'arrêté N°1962/DRASS/PSMS du 2 juillet 2007 ; dans la rubrique « capacité » ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté N°1962/DRASS/PSMS du 2 juillet 2007 est modifié comme suit :

Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux est mis à jour compte tenu de cette autorisation , comme suit :

Entité Juridique :

Fondation Père Favron
BP 380
97446 Saint Pierre Cedex

Statut :

Fondation reconnue d'utilité publique (code 63)

N° FINESS 970430898

Catégorie d'établissement :

Maison d'Accueil Spécialisée (code 255)

N° FINESS : 97 046 280 0

Discipline d'équipement :

Accueil spécialisé pour adultes handicapés (code 917)

Mode de fonctionnement associé :

Internat (code 11) et accueil de jour (code 21)

Catégorie de clientèle :

Tous types de déficience (code 10)

Capacité :

66 (56 internat ,10 accueil de jour)

Lieu :

Bois d'Olives
97410 Saint Pierre

Le reste est sans changement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai, suivant sa notification ou publication.

ARTICLE 4 : Le secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président de la Fondation Père Favron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 14 août 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD